

Résolution d'une méprise concernant les impositions et privilèges de Vaucouleurs (19 avril 1667)

Résumé

Ce document est une copie d'une lettre datée du 19 avril 1667. Destinée à Choisy, l'originale fut rédigée par Colbert à Saint-Germain-en-Laye. Colbert y affirme que le roi décharge la ville de Vaucouleurs d'un impôt injustement réclamé et confirme d'anciens privilèges accordés. En effet, une requête avait été envoyée au roi par les habitants de Vaucouleurs. Ces derniers étaient considérés comme dépendants de la juridiction de Metz et devait s'acquitter d'un impôt de 3000 livres. Or, ils expliquent qu'ils dépendent de la généralité de Châlons et qu'ils paient depuis longtemps l'ancienne subvention au receveur général des finances. De même, ils versent le « taillon » au receveur des tailles de Chaumont-en-Bassigny. En outre, il est précisé que Vaucouleurs possède certains privilèges grâce à Jeanne d'Arc.

TRANSCRIPTION LITTÉRALE (SANS LES MAJUSCULES)

- 1) 1667
- 2) copie d'une lettre
- 3) de monseig(neur) de colbert
- 4) confirmative des
- 5) privileges de vaucouleur
- 6) du 19 avril 1667 monsieur
- 7) les habitans de vaucouleur ayant presenté requête
- 8) au conseil du roy sur ce que vous les
- 9) avies compris pour la somme de trois mille
- 10) livres dans le departement de la subvention
- 11) du ressort de metz, par laquelle, ils ont exposé que
- 12) de tous tems ils ont été de la generalité de chaâlons
- 13) ayant payé, et payant encore l ancienne subvention au receveur

- 14) general des finances, et le taillon au receveur des tailles
- 15) a chaulmont en bassigny dont ils ont rapporté des pieces
- 16) en bonnes formes ; jouïssans pour le surplus des autres
- 17) impositions des privileges qui leurs ont été accordés et
- 18) confirmés a cause de jeanne la pucelle qui avoit pris
- 19) naissance audit lieu, aux fins d'être dechargés
- 20) de laditte somme de trois mil livres sa majesté
- 21) ma commandé de vous faire savoir que
- 22) trouvé leur exposé juste et raisonnable, et ne
- 23) voulant rien innover a leur egard, son intention
- 24) est que vous empechiez qu'il ne soit faite
- 25) aucune contrainte contre eux a cause de laditte
- 26) imposition, et qu'a l advenir vous ne les compreniez
- 27) plus dans ledit departement du ressort de metz
- 28) je suis monsieur votre tres humble tres affectionné
- 29) ser(viteur) signé colbert a s(aint) germain en laye le 19 avril
- 30) 1667.
- 31) et sur l enveloppe en escrit a monsieur monsieur
- 32) de choisy con(seiller) du roy en ses conseils, intendant
- 33) de justice, police et finance en la generalité de
- 34) metz luxembourg, et frontiere de champagne a metz
- 35) et cacheté du cachet des armes de mondit s(ieur)
- 36) colbert
- 37) collatione a l original par moy con(seiller) secr(etaire) du roy
- 38) maison et couronne de France et de ses finances
- 39) signé coblet avec paraphe

Vocabulaire

[l.11, l.27] **Ressort** = étendue de la compétence géographique d'une juridiction

[l.14] **Taillon** = contribution financière, « petite taille »

[l.37] **Collatione** = vérifier, comparer l'exactitude